

# Petits rappels entre amis Pour se donner des moyens d'argumentations dans nos revendications

Claire Leconte

Dans son mémoire sur l'Instruction Publique, Condorcet écrivait :

« L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens. L'inégalité d'instruction est une des principales sources de la tyrannie. Le devoir de la société, relativement à l'obligation d'étendre dans le fait, autant qu'il est possible, l'égalité des droits, consiste donc à procurer à chaque homme l'instruction nécessaire pour exercer les fonctions communes d'homme, de père de famille et de citoyen.

La société doit au peuple une instruction publique : 1°. comme moyen de rendre réelle l'égalité des droits. 2°. pour diminuer l'inégalité qui naît de la différence des sentiments moraux. 3°. pour augmenter, dans la société, la masse des lumières utiles.

L'Instruction publique est encore nécessaire pour préparer les nations aux changements que le temps doit amener. »

« Plus vous voulez que les hommes exercent eux-mêmes une portion plus étendue de leurs droits, plus vous voulez, pour éloigner toute emprise du petit nombre, qu'une masse plus grande de citoyens puisse remplir un plus grand nombre de fonctions, plus vous devez chercher à étendre l'instruction. »

Et dans son mémoire sur la morale laïque, il écrivait :

« La Constitution, en reconnaissant le droit qu'à chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre, dans l'instruction publique, un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. »

Dans son discours pour l'Ecole de la République, Jean Jaurès déclarait :

« La Révolution française, par ces trois mots d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, indiquait une série mais non une hiérarchie. C'était d'un bout à l'autre, depuis l'école de hameau jusqu'à l'Institut central, jusqu'aux immenses laboratoires d'où sortent les découvertes nouvelles, un même enseignement qui devait conduire par degrés tous les esprits de l'éducation élémentaire à la part d'éducation supérieure qui peut revenir à chaque citoyen ».

*(voilà pourquoi selon moi c'est bien d'une nouvelle révolution dont on a besoin !).*

Quant à Victor Hugo, dans son discours contre la loi Falloux, il déclarait :

« Voici donc, selon moi, l'idéal de la question : l'instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer.

Obligatoire au premier degré, gratuite à tous les degrés. L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'Etat.

Un immense enseignement public donné et réglé par l'Etat, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la Science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences ; partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations ; en un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'Etat, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité : le cœur du peuple mis en

communication avec le cerveau de la France .

*(c'est exactement ce que peuvent réaliser des projets d'aménagement des temps scolaires, bien conduits par l'Etat et les collectivités territoriales.)*

[.....] Appuyé sur ce passé, je le déclare, dans mes convictions, ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès ; c'est l'ordre tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple ; c'est l'ordre se faisant à la fois dans les faits et dans les idées par le plein rayonnement de l'intelligence nationale. C'est tout le contraire de votre loi !

Je suis de ceux qui veulent pour ce noble pays la liberté, pas la compression, la croissance continue et non l'amoindrissement, la puissance et non la servitude, la grandeur et non le néant. ».

*L'avenir ne peut se construire sans souvenir du passé, le présent est dépendant des liens qu'on accepte de faire entre le passé et l'avenir.*

*J'ai l'impression désagréable que nos gouvernants actuels ne tiennent absolument pas à se référer au passé en ce qui concerne l'éducation des enfants. N'a-t-on pas une responsabilité à le leur rappeler ? L'école de demain doit-elle oublier toutes les valeurs qui ont été constitutives de l'école laïque républicaine française ?*

*Il me semble qu'à travers la consultation en train de se faire, il y a une espèce de mise à l'épreuve de la capacité des enseignants à réinventer une école qui permettra de relancer l'ascenseur social pour les plus démunis, ce ne sont pas les seuls plans réussite, pour lesquels les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins, qui le feront. Ce n'est pas non plus l'idée de dépister précocément les délinquants qui le permettra ni celle consistant à utiliser les sanctions sous toutes leurs formes, sanctions des élèves considérés « hors normes », sanctions des parents « dépassés ».*

*Les syndicats se doivent de trouver les moyens de mobiliser l'intelligence de tous les collègues qui ont perdu l'envie de se poser des questions et d'y chercher des réponses, cela doit aussi passer par une mobilisation des parents qui veulent un avenir riche de promesses tenables pour leur enfant, quel que soit le milieu de vie actuel de cet enfant.*

*Les consultations en cours doivent apporter des réponses sous formes de projets argumentés, projets qui mettent en évidence des revendications justifiées, projets qui responsabilisent les politiques dans leurs capacités à trouver les moyens nécessaires pour que l'école redevienne un lieu dans lequel l'égalité des chances redevient un possible pour tous. Croire en la capacité de chaque enfant de devenir un citoyen participant à la construction d'une société plus juste que celle dans laquelle il vit actuellement doit être un credo de tout enseignant et de tout parent et nécessite que chacun se batte pour obtenir des politiques les mesures qui s'imposent pour que l'école publique survive et améliore les conditions d'accueil de tous.*

*L'actuelle consultation est un leurre sur la volonté des gouvernants d'aujourd'hui à fournir les moyens nécessaires à cette survie et à cette amélioration, mais c'est la raison pour laquelle parents et enseignants doivent se l'approprier pour faire connaître au grand public leurs revendications et leurs propositions, en particulier obtenir le temps nécessaire, indispensable pour construire ces propositions.*

### **Les ouvrages demandés :**

Aménager les temps des enfants : comité d'évaluation et de suivi des rythmes scolaires.

La documentation française, Paris, 1998.

Pour une approche globale du temps de l'enfant : Comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes de l'enfant. Présidé par Jean-Paul Delevoye.

La documentation française, Paris, 1999.